FLASH INFO

ATMD

Recrutement sans concours
au titre de 2023

Un arrêté du 19 décembre 2022 autorise au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'agents techniques du ministère de la défense.

Le nombre total de postes offerts est fixé à **52** répartis par CMG, par branche d'activité et par spécialité de la manière suivante :

CMG organisateurs	Branches d'activité	Spécialités	Nombre de postes
Bordeaux	Restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	2
		Total CMG de Bordeaux	**2**
Lyon	Maintenance des bâtiments	Aménagement, finition	1
		Total CMG de Lyon	**1**
Metz	Restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3
		Métiers de l'hébergement - loisirs	5
		Total CMG de Metz	**8**
Rennes	Logistique	Manutention, emballage, conditionnement	7
	Maintenance des bâtiments	Aménagement, finition	1
	Restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	5
		Total CMG de Rennes	**13**
Saint Germain-en-Laye	Logistique	Manutention, emballage, conditionnement	5
	Agriculture	Elevage, soins animaux	3
	Restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	1
		Métiers de l'hébergement - Loisirs	1
		Total CMG de Saint-Germain-en-Laye	**10**

FO DÉFENSE

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

Toulon	Restauration, Hébergement - Loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	5
		Métiers de l'hébergement - Loisirs	1
	Logistique	Manutention, emballage, conditionnement	12
		Total CMG de Toulon	**18**
		Nombre total de postes	**52**

L'ouverture des inscriptions est fixée au **6 janvier 2023**.

Fin des inscriptions : **6 février 2023** à 12 heures, heure de Paris.

Les candidats et candidates dont les dossiers sont sélectionnés sont convoqués à un entretien qui débute **à compter du 17 avril 2023**.
Un avis de recrutement est affiché, quinze jours au moins avant la date limite de dépôt des candidatures, dans les locaux du service qui organise le recrutement.

Voir l'arrêté sur Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046931696

COMMENTAIRE FO

Même si l'on peut se satisfaire d'un recrutement d'agents à statut, FO rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux statuts particuliers de la Fonction publique, et réaffirme que le mode de recrutement par voie de concours doit être privilégié !

Quoi qu'il en soit, FO défendra tous les agents qui en feront la demande, comme nous l'avons toujours fait, et œuvrera pour les intérêts individuels et collectifs.

Face aux difficultés de recrutement, les revendications FO sont plus que jamais d'actualité :

- **Augmentation du point d'indice,**
- **Revalorisation des grilles indiciaires,**
- **QVT (qualité de vie au travail)**

Et une fois de plus, FO demande que la situation géographique des postes soit précisée, l'indication du CMG n'est pas suffisante.

FO, le syndicalisme libre, indépendant et déterminé !

Le 10 janvier 2023

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com